

05020 - Frais de mission et de déplacements

**Participation d'une délégation du Conseil
Départemental au 90e congrès de l'ADF à La Rochelle /
Mandats spéciaux**

CP/2020/293

Service chef de file :

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et
Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Ce rapport propose à la Commission Permanente d'approuver le mandat spécial confié à une délégation du Conseil Départemental pour participer au 90ème congrès de l'ADF à La Rochelle. Du 3 au 6 novembre prochains.

Au cours de la crise sanitaire, les Départements ont su maintenir les services publics essentiels et adapter les réponses aux enjeux sanitaires, sociaux et économiques. Acteurs publics de proximité, ils assurent un rôle essentiel dans les politiques sociales et les solidarités territoriales.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 90^{ème} congrès du 3 au 6 novembre 2020 à La Rochelle (Charente-Maritime).

Le congrès sera l'occasion de mettre en perspective l'histoire et la capacité d'adaptation des départements.

La délégation sera composée des douze représentants suivants :

Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,

Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillères départementales,

Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Philippe MEYER, Conseillers départementaux,

Madame Delphine JOLY, Directrice Générale des Services,

Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet,

Monsieur Clément LACATON, Collaborateur de Cabinet

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 7 000 € TTC maximum comprenant les frais d'inscription au congrès, le transport (train et transport urbain, location de véhicule), l'hébergement et les repas.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver la participation du Département au congrès et d'autoriser la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le déplacement en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 90ème congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 3 au 6 novembre 2020 à La Rochelle (Charente-Maritime) ;

- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation composée de :

*Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,
Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT,
Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillères
départementales,
Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Philippe MEYER, Conseillers
départementaux,
Madame Delphine JOLY, Directrice Générale des Services,
Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet,
Monsieur Clément LACATON, Collaborateur de Cabinet*

Elle décide la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 7 000 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport en train et transports urbains, location de véhicule, hébergement et repas).

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY